

Laval, le 30 janvier 2024

## **NEGOCIATIONS AVEC LA GRANDE DISTRIBUTION : LACTALIS MILITE POUR QUE LES PRODUITS FRANÇAIS SOIENT EXCLUSIVEMENT NEGOCIES EN FRANCE.**

Contrairement à l'information qui a pu circuler ce matin, la grande distribution impose à quelques industriels de l'alimentaire de négocier au niveau européen les produits français produits en France avant de conclure des négociations au niveau national. Ce procédé subi par Lactalis et d'autres entreprises industrielles a été dénoncé par les organisations professionnelles de l'alimentaire. Lactalis souhaite d'ailleurs rester négociateur en France et milite pour que les centrales d'achat internationales soient pleinement soumises aux dispositions du droit français et notamment les dispositions EGALIM. En ce sens Lactalis a pleinement soutenu les avancées de la loi Descrozaille du 30 mars 2023 concernant l'encadrement des centrales d'achat internationales.

### **Contact presse**

Valérie Le Chevallier – [valerie.lechevallier@fr.lactalis.com](mailto:valerie.lechevallier@fr.lactalis.com)  
Alexandra Vickery – [alexandra.vickery@fr.lactalis.com](mailto:alexandra.vickery@fr.lactalis.com)